



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

N° Spécial

02 mai 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial SGCD du 02 mai 2024

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL	Page
SGAD N° 2024-27	30.04.2024	Arrêté portant modification de l'arrêté PCI 2021-77 du 03 décembre 2021 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine	3
SGCD/RH N° 2024-315-1	30.04.2024	Arrêté portant affectation des personnels concernés par l'arrêté SGAD n°2024-27 du 30 avril 2024 portant modification de l'arrêté PCI 2021-77 du 3 décembre 2021 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine	5

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Arrêté SGAD n°2024-27 du 30 avril 2024 portant modification de l'arrêté PCI 2021-77 du 3 décembre 2021 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

- VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;
- VU** l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2023 ;
- SUR** proposition du directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1er

L'article 3 est modifié comme suit :

« Les services du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine comprennent :

- un Pôle ressources humaines
- un Pôle finances
- un Pôle relation usagers
- un Pôle logistique
- un Pôle numérique
- une Mission performance et qualité

Un adjoint est placé auprès du directeur du SGCD. »

Article 2

L'article 4 est modifié comme suit :

« Les pôles sont organisés comme suit :

- Pôle ressources humaines
 - Bureau de la gestion des ressources humaines
 - Bureau de l'action sociale
 - Bureau de la gestion des compétences
- Pôle finances
 - Bureau des budgets
 - Bureau des marchés
- Pôle relation usagers
 - Mission transformation et suivi de la relation aux usagers
 - Section accueil
- Pôle logistique
 - Cellule de gestion logistique
 - Section des services aux occupants
 - Section des services aux bâtiments
 - Garage
- Pôle numérique
 - Section exploitation
 - Section réseaux sécurité téléphonie
 - Section support

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2024.

Article 4

Le directeur du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 30 avril 2024

Le préfet des Hauts-de-Seine,
Signé
Laurent HOTTIAUX

Arrêté SGCD-RH n°2024-315-1 portant affectation des personnels concernés par l'arrêté SGAD n°2024-27 du 30 avril 2024 portant modification de l'arrêté PCI 2021-77 du 3 décembre 2021 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

- VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;
- VU** la circulaire du 25 février 2022 du ministre de l'Intérieur relative aux modalités de gestion de l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise pour les personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté SGAD n°2024-xxx du xx mai 2024 portant modification de l'arrêté PCI 2021-77 du 03 décembre 2021 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2023 ;

CONSIDERANT les fiches de prépositionnement transmises et visés par les agents concernés et leur hiérarchie ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et du directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les agents sont affectés dans les postes indiqués dans le tableau des affectations en annexe du présent arrêté qui précise leur groupe RIFSEEP et l'impact sur leur date d'ancienneté.

Article 2 : Cette affectation n'entraîne ni perte, ni gain financier pour les intéressés que ce soit en termes de traitement indiciaire ou d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Article 3 : Les agents sont affectés avec le maintien de l'ancienneté dans leur grade, échelon et poste.

Article 4 : Par dérogation aux articles 2 et 3, les agents titulaires dont la date d'affectation a été modifiée sont éligibles à la revalorisation de leur IFSE dans le cadre d'un changement de poste.

Article 5 : Les intéressés disposent d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 30 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Signé
Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>